est injuste, ils l'assurent, et je les en crois sur parole. Mais le traitement que subissent leurs concitoyens ne le dépasse-t-il pas en iniquité?

Et pourtant, si nous décidions de « refuser l'impôt », de « nous défendre par la force »; si nous disions : « Aujourd'hui c'est la menace, demain ce sera la révolution », croyez-vous que les choses se passeraient à la Chambre comme elles se sont passées hier? Et qui trouverions-nous contre nous? M. Augé, ses amis et la plus grande partie de ses électeurs.

L'illogisme poussé à ce degré, s'il n'est pas de la démence, devient de l'impudence. Il équivaut, en effet, à dire : Nous sommes les défenseurs de la propriété au point de défendre la nôtre par la force, et de violer également par la force celle d'autrui!!!

Et ils supplient le législateur de protéger leurs vignes, quand ils font des lois qui volent les vignes des autres!

Voilà ce que la Franc-Maçonnerie a fait de la probité humaine dans le monde parlementaire!

J. B.

Chambre des députés

Séance du mercredi 21 juin (Soir)

La séparation de l'Eglise & de l'Etat

M. Doumer préside.

On adopte sans discussion (il y a 12 députés présents) un projet modifiant la loi de 3 juillet 1877 relative aux réquisitions militaires.

Quelques autres vaillants s'étant décidés à paraître, on reprend la discussion sur la séparation.

Les unions et associations d'unions

Voici le texte de l'article 20 :

Les associations et unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve dont le montant global ne pourra dépasser la moyenne annuelle des sommes dépensées pendant les cinq derniers exercices pour les frais et l'entretien du culte.

Indépendamment de cette réserve, qui devra être placée en valeurs nominatives, elles pourront constituer une réserve spéciale dont les fonds devront être déposés à la Caisse des dépôts et consignations pour être exclusivement affectés, y compris les intérêts, à l'achat, à la construction, à la décoration ou à la réparation d'immeubles ou meubles destinés aux besoins de l'association ou de l'union.

M. Ribot développe un amendement dont il est signataire avec M. Thierry, et qui tend à rédiger ainsi cet article :

« Les associations et unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve dont le revenu total ne pourra dépasser la moitié de la somme inscrite annuellement au budget ordinaire des frais d'entretien du culte pendant les cinq dernières années. »

L'orateur ne s'explique pas les raisons qui ont pu décider la Commission à édicter des dispositions dont la rigueur ne se retrouve dans la législation d'aucun pays au monde.

Pourquoi la Commission prétend-elle, car c'est là qu'elle aboutit en réalité, empêcher les petites paroisses de se constituer, de par la générosité des fidèles, des ressources indépendantes, et obliger de pauvres paysans de rester, pour l'exercice de leur culte, les obligés du château voisin?

L'article 21, en effet, complète par de formidables pénalités l'article 20, et n'est propre qu'à inspirer aux intéressés l'idée de recourir à des subterfuges pour tourner la loi.

Aucun intérêt politique ou autre ne peut expliquer une prohibition qui empêche la constitution d'une réserve qui varierait, selon les paroisses, de 800 à 1 500 francs, pour favoriser l'exercice et l'entretien du culte.

MM. Bienvenu Martin et Briand estiment que la réserve dont l'adoption de l'amendement aurait pour effet de provoquer la constitution s'élèverait vite à 800 millions.

M. Ribot. — Il semble que votre idéal soit de contraindre telle petite paroisse, où un fidèle aisé voudrait aider à donner un peu d'indépendance au culte qu'elle pratique, à vivre au jour le jour en tendant la main, alors que l'acceptation d'une générosité permettrait à cette paroisse d'assurer facilement l'exercice convenable du culte.

Vous vous exposez à voir se former je ne sais quelles associations qui, dans nos 36 000 petites communes, prendront au rabais l'organisation du culte, ce n'est pas là une œuvre démocratique de votre part. (Très bien! sur divers bancs.)

M. Réville, de son côté, propose, pour le premier paragraphe de l'article, la rédaction suivante :

Les associations et unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve dont le montant global ne pourra pas dépasser le triple des sommes dépensées pendant les cinq derniers exercices pour les frais de l'entretien du culte dans la circonscription religieuse intéressée.

La Commission et le gouvernement acceptaient cette modification.

M. Ribot estime bien trop insuffisante la limite fixée par M. Réville; quand on est si large envers les Syndicats, pour qui on réclame la liberté d'avoir un patrimoine indéfini, pourquoi se montrer si étroit d'esprit vis-à-vis des petites communes rurales?

M. Poulain. — L'amour des Syndicats vous prend tard. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Ribot. — Je les ai aimés et favorisés avant vous, puisque je suis l'un des auteurs de la loi de 1884 que j'ai votée avec MM. Goblet et Lockroy. (Appl. et rires sur de nombreux bancs.)

En réalité, le capital maximum, dont M. Réville autorise la constitution, serait de 3 600 francs, soit un revenu annuel de 120 francs; votre générosité ne va pas plus loin! (Rires.)

Nulle part, ni en Suisse, ni en Angleterre, ni aux Etats-Unis, on ne trouve trace d'une pareille étroitesse, une telle crainte de la mainmorte. (Hilarité.)

Au fond, tous ici nous pensons qu'il faut faire les choses loyalement; je demande à la Commission d'accepter le renvoi de l'amendement de M. Réville pour une étude plus complète.

M. de Lanjuinais appuie ces observations, et M. Rose maintient un amendement dont il est aussi l'auteur, inspiré des sentiments exprimés par M. Ribot.

De son côté, **M. Bepmale** ne peut pas admettre que la Commission, qui repoussait avant la séance l'amendement Réville, l'accepte maintenant, et il en réclame le renvoi à la Commission.

M. Briand, rapporteur, dit l'étonnement douloureux de la Commission, de voir un ami comme Bepmale lui tirer ainsi dans les jambes, et ne pas comprendre qu'il faut lui laisser une certaine liberté d'allures.

Si on entend rendre impossible la tâche de la Commission, qu'on le dise nettement, elle saura à quoi s'en tenir et quelle attitude prendre.

M. Buisson, président de la Commission, s'associe à ces reproches voilés.

Le renvoi à la Commission n'en est pas moins prononcé par 298 voix contre 275.

En conséquence, la séance est suspendue pour permettre à la Commission d'élaborer un texte précis, d'après les explications ci-dessus échangées.

La séance est reprise à 4 h. 25.

M. Briand, rapporteur. — La Commission a examiné les divers amendements dont elle était saisie par le renvoi que la Chambre a prononcé.

Elle a repoussé ceux de MM. Auffray et Ribot; sur celui de M. Rose elle s'est partagée en deux parties égales, de telle sorte que la Chambre reste maîtresse de son choix entre cet amendement et celui de la Commission.)

Voici le texte de l'amendement de M. Rose :

Le montant de cette réserve ne pourra jamais dépasser pour les unions et associations ayant moins de 5 000 francs de revenu annuel, trois fois la moyenne annuelle des sommes dépensées par chacune d'elles pour les frais du culte pendant les cinq derniers exercices et pour les autres associations, *six fois cette même moyenne.*

M. Bienvenu Martin. — Le gouvernement repousse l'amendement de M. Rose.

M. Rouanet. — Cet amendement avantage d'une manière absolument exorbitante les associations; les fabriques ayant 5 000 francs de revenu annuel étaient jusqu'ici l'exception, et maintenant on reconnaît aux associations, si petites qu'elles soient, ce revenu comme un minimum sur lequel elles peuvent baser leur réserve.

M. Henri Boucher. — C'est vrai, mais vous oubliez de dire que la situation est changée du tout au tout et que, désormais, les associations auront à faire face à de multiples charges : grosses réparations des édifices, entretien des ministres du culte, etc., qui ne leur incombaient pas sous le régime concordataire. (Très bien! sur de nombreux bancs.)

Dans ces conditions, cette évaluation n'a rien que de très modéré.

Le scrutin sur l'amendement Rose donne lieu à un nouveau pointage.

L'amendement est adopté par 294 voix contre 279 : il formera le premier paragraphe de l'article 20.

M. l'abbé Lemire propose de remplacer le deuxième paragraphe du texte de la Commission par celui-ci :

Ce fonds de réserve devra être placé en biens-fonds et valeurs nominatives françaises.

L'adoption de cet amendement, explique M. l'abbé Lemire, serait également avantageuse à l'Eglise et à l'Etat.

Celui-ci y gagnerait, notamment, de ne pas voir émigrer à l'étranger les capitaux accumulés et reproduire de ce fait, pour nos ouvriers, notre industrie, notre commerce, nos propriétaires, des ruines comme celles qu'a causées l'exil forcé des Congrégations religieuses.

Combattu par le gouvernement et la Commission, l'amendement est repoussé par 335 voix contre 152.

Dans le texte du deuxième paragraphe de la Commission **M. Lerolle** propose de supprimer la disposition prescrivant le dépôt des fonds de la réserve spéciale à la Caisse des dépôts et consignations.

A la suite des explications de la Commission, l'amendement est retiré, mais on ajoute dans le texte que les fonds en question seront déposés « en argent ou en titres nominatifs ».

Puis le paragraphe 2, ainsi modifié, est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article 20.

On continuera demain soir.

Demain matin, la fraude des vins.

Séance levée à 6 h. 20.

Les tissus de soie pure à la Chambre

Séance du mercredi 21 juin (matin)

Hier le régime des vins, aujourd'hui les tissus de soie pure, mardi les juges de paix, tous les soirs la séparation de l'Eglise et de l'Etat, voilà qui s'appelle varier les plaisirs... et embrouiller les discussions : c'est le parfait régime parlementaire.

Donc, l'industrie des tissus de soie pure périclite et les représentants des régions de production demandent, pour la relever, l'augmentation du droit de douane sur les tissus étrangers.

Non moins naturellement, d'autres régions repoussent toute augmentation craignant de payer les frais de cette guerre économique, et notamment de voir la Suisse qu'atteindrait plus particulièrement la mesure proposée, refuser nos vins et autres produits.

Pour M. Chaumet, le relèvement du droit n'aura pas de résultat profitable à ceux qu'on veut protéger, le marasme de l'industrie des soies pures tenant surtout à la mode qui préfère les étoffes à bon marché; tout au moins faudrait-il ne pas appliquer un droit uniforme à des tissus de qualité très différents.

L'ajournement s'impose donc jusqu'après l'état complémentaire en ce sens, et après la fin des négociations avec la Suisse en vue d'éviter une rupture économique très préjudiciable à l'ensemble du commerce français.

M. de Ramel est favorable au relèvement du droit, dans l'intérêt de la sériciculture qui se meurt, et des ouvriers en soie dont le travail n'est payé que par un salaire de famine.

Nous sommes maîtres de nos tarifs, et alors que la Suisse a accordé récemment à l'Allemagne une protection de 9 fr. 80 pour ses tissus, nous sommes modérés en ne réclamant pour les nôtres qu'un droit de 7 fr. 50.

Du reste, la Suisse n'a-t-elle pas modifié elle-même la situation en relevant, à partir de 1904, ses tarifs douaniers sur un certain nombre de produits? En agissant de même, nous ne saurions craindre de représailles sérieuses : même lors de la rupture de nos rapports avec ce pays, l'exportation de nos vins n'a pas diminué, ils ont seulement pris le chemin de l'Allemagne pour pénétrer en Suisse, et ce n'est pas une augmentation de quelques centimes par bouteille qui les empêcherait d'y entrer.

Nous n'avons donc absolument rien à perdre au nouveau régime proposé.

Le ministre du Commerce M. Dubief, a fait entendre un autre son.

C'est la mode, non la concurrence étrangère, qui a fait baisser la production des riches tissus de soie pure : la preuve en est que l'industrie des mousselines et tissus légers est montée de 9 à 117 millions.

Le goût public s'est simplement déplacé, et une ancienne branche de cette industrie a fléchi tandis que les autres plus jeunes se développaient prodigieusement; l'association de la fabrique lyonnaise proteste elle-même, dans une lettre, contre les affirmations de M. Augagneur la représentant, à la tribune, comme étant à toute extrémité.

Pendant que M. Aynard appuyait cette protestation, M. Augagneur déclarait que la lettre en question n'était qu'un « factum » inspiré par la passion politique.

Une industrie qui produit plus de 400 millions en un an, a continué M. Dubief, n'est pas une industrie morte; quant aux salaires, s'ils ont diminué, ce fait est dû surtout à la disparition des ateliers de familles devant la machine et la grande usine, et ce n'est pas l'élévation des droits qui pourrait y remédier.

En guise de conclusion, le ministre est d'avis avant toute modification à cet égard, de négocier avec la Suisse pour prévenir une redoutable guerre de tarifs qui pourrait, comme celle de 1895, faire en quelques mois tomber de moitié le chiffre de nos exportations en ce pays.

Mais le gouvernement a besoin, en cette matière, de toute sa liberté d'action, et il demande, en conséquence, d'ajourner toute décision à 1906.

Le débat se continuera dans huit jours.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

La Commission de l'enseignement a approuvé hier le rapport de M. Massé concluant à l'adoption du projet récemment déposé sur le bureau de la Chambre et adopté par le Sénat tendant à modifier la loi du 17 juillet 1904 supprimant l'enseignement congréganiste.

M. Massé a reçu mission de déposer son rapport, de façon à ce que le projet puisse être discuté avant les vacances.

LA MARINE MARCHANDE

La Commission du budget a continué, hier, l'examen du projet de loi sur la marine marchande.

La majoration du taux de la compensation d'armement, proposée par le gouvernement : 10 % pour les navires ayant réalisé aux essais, à demi-charge, une vitesse d'au moins 12 nœuds; 20 % pour une vitesse d'au moins 14 nœuds; 30 % pour une vitesse d'au moins 15 nœuds; a été adoptée.

La Commission a chargé M. Pierre Baudin, rapporteur du projet, de s'entendre avec le gouvernement pour régler les questions qui restent en suspens.

M. MORLOT DÉMISSIONNE

A la suite du vote de la Fédération radicale et radicale-socialiste de l'Aisne, qui, dans sa réunion de dimanche dernier, a voté, sur la proposition de M. Magniaudé, un ordre du jour, excluant M. Paul Doumer du parti radical et radical-socialiste, M. Morlot, député de Château-Thierry, a donné sa démission de président de cette Fédération.

M. Morlot dit dans sa lettre qu'il ne peut accepter la responsabilité d'une politique susceptible de diviser les républicains dans des circonscriptions où la lutte contre la réaction est difficile, où les partis se tiennent à de faibles écarts et où il est nécessaire pour triompher de grouper dans une action commune tous les républicains.

Pensant être en désaccord sur ce point avec la majorité de la Fédération de l'Aisne, il estime qu'il ne peut pas conserver la présidence de ce groupement. M. Magniaudé, dit-il, qui je crois est l'auteur de l'incident, est tout désigné pour en prendre la direction.

LES RÉFORMES JUDICIAIRES

La Commission des réformes judiciaires a décidé d'entendre, dans sa prochaine séance, M. Bienvenu Martin, ministre de l'Instruction publique, au sujet de la proposition de MM. Henri Michel et Pierre Dupuy, tendant à modifier l'article 1384 du Code civil, en ce qui concerne la responsabilité des instituteurs.

Le gouvernement sera également entendu sur la proposition de MM. Bagnol, Aldy, etc., tendant à l'amnistie pour faits de grève et faits connexes.

CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE MIDI

Une délégation de conseillers généraux et de maires des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, conduite par MM. Leydet et Guérin, sénateurs, a été reçue ce matin, par le ministre des Finances et cette après-midi par le ministre de l'Agriculture.

Cette délégation vient demander aux ministres compétents l'ouverture de travaux importants d'hydraulique agricole dans le Verdon, affluent de la Durance, où seraient établis des barrages qui permettraient, en temps de sécheresse, l'irrigation des territoires des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, situés dans cette région et que désole le manque d'eau.

La dépense est évaluée à 10 millions, sur lesquels le concours de l'Etat est sollicité pour les quatre cinquièmes environ.

M. Merlou et M. Ruau ont promis d'étudier cette question dès que le gouvernement sera saisi des propositions définitives des départements intéressés.

AU CAMP DE CHALONS

Châlons-sur-Marne, 21 juin. — Cette nuit, 11 trains spéciaux, venant de Paris, Courbevoie, Bernay, Evreux, Falaise et Lisieux, ont transporté, au camp de Châlons, la 6e division d'infanterie, commandée par le général Malafosse et composée des 24e, 28e, 5e et 119e régiments.

Une compagnie du génie de Versailles, le 7e régiment de chasseurs à cheval de Rouen et six batteries de la 3e brigade d'artillerie de Versailles, manœuvreront avec cette division jusqu'au 5 juillet.

Le général Brugère dans la Corrèze

On écrit de Tulle :

Le général Brugère, qui est arrivé ici lundi, a assisté aux manœuvres exécutées par la 24e division d'infanterie aux environs du camp du Chastang.

A 5 heures, trois des régiments qui ont pris part à ces manœuvres, le 14e, le 80e et le 108e, sont arrivés à Tulle et ont défilé sur le Champ de Mars devant le général Brugère et les généraux Tournier, commandant le 12e corps; Mounier, commandant la 24e division, et Souhart, commandant la 48e brigade.

Le général Brugère, qui est originaire de Tulle, a reçu dans sa ville natale, où réside sa famille, un accueil extrêmement sympathique.

Il a offert le soir un dîner aux généraux et aux colonels présents à Tulle.

Une retraite aux flambeaux avec trois musiques militaires a donné une animation extraordinaire en cette ville de la Corrèze.

Les manœuvres ont continué ce matin aux champs de Brach, d'où le 50e et le 108e gagneront le camp de la Courtine.

Un incident à Châlons-sur-Marne

Le roi des Belges et l'« Internationale »

On écrit de Châlons-sur-Marne au *Temps* :

Un journal de Paris a relaté un incident qui se serait produit en gare de Châlons-sur-Marne, lors du passage du roi des Belges qui se rendait de Baden-Baden à Paris : des permissionnaires ayant reconnu Léopold II sur le quai de la gare, auraient crié : « Vive la sociale! » et chanté l'*Internationale*. Voici exactement ce qui s'est passé, d'après l'enquête menée par l'autorité administrative supérieure :

Le 15 juin dernier, le train dans lequel se trouvaient le roi des Belges et sa suite stationnait, à 8 h. 1/2, en gare de Châlons. A la même heure arrivait en gare un train de Paris emmenant des permissionnaires des 6e et 20e corps [illegible] soldats, dont l'attitude débraillée [illegible]mment regrettable, chantaient [illegible] tous les soldats quand ils [illegible] On peut encore déplorer que [illegible] celui de l'*Internationale* se [illegible] d'une façon plus particulière [illegible] quelques cris : « Vive le socialiste » [illegible] de donner à ce charivari l'appa[illegible] d'une manifestation volontaire et destinée à atteindre quelqu'un.

M. Royer, chef de gare, prévenu de ce qui se passait par un aide de camp du souverain, accourut aussitôt et sut imposer silence aux braillards.

Il assura ensuite l'aide de camp du roi des Belges qu'il n'y avait là qu'un oubli, deux fois blâmable en la circonstance, de la bonne tenue et de la discipline habituelles à nos soldats, mais que Sa Majesté n'était nullement visée par les permissionnaires, qui n'avaient pu la reconnaître ni même l'apercevoir.

Néanmoins, et sur la demande formelle de l'aide de camp, le chef de gare promit de rédiger un rapport au général en chef.

Ce rapport conclu à la non-préméditation de la manifestation; c'est à la même conclusion que s'arrête le rapport rédigé pour l'administration supérieure par le commissaire de surveillance de Châlons.

La personnalité politique à laquelle un journal faisait allusion et qui fut témoin de l'incident est M. Poincaré, sénateur de la Meuse.

L'affaire n'aura vraisemblablement aucune suite, l'autorité militaire elle-même n'ayant pas les éléments nécessaires pour une sanction.

LES OUVRIERS CIVILS DE LA GUERRE

MM. Charpentier, Le Hérissé, Féron, Debaune, Rouby et Tavé se sont rendus ce matin au ministère de la Guerre pour entretenir M. Berteaux des questions intéressant le personnel civil des établissements de la guerre.

1° Nouveaux embauchages des ouvriers licenciés;
2° Pensions proportionnelles aux ouvriers non rappelés;
3° Rétablissement des 6 journées de travail.
4° Application de la journée de huit heures.

Sur les trois premiers points le ministre de la Guerre a donné aux députés l'assurance que des solutions favorables pourraient intervenir à bref délai.

Quant à la limitation des heures de travail, le ministre laisse au Parlement le soin de régler la question.

ÉCHOS DU SÉNAT

Outre le groupe de la gauche républicaine, dont nous avons fait connaître hier la réunion, deux autres groupes du Sénat se sont occupés hier de la situation actuelle.

Au groupe colonial, la réunion n'a été qu'une simple conversation. M. Peytral, qui s'était montré partisan d'une demande d'interpellation à M. Rouvier sur les origines de la crise, a déclaré qu'étant donnés les pourparlers engagés, il lui semblait préférable de ne pas provoquer pour le moment d'explications de la part du gouvernement. Le groupe s'est ajourné à huitaine pour continuer son examen de la situation extérieure.

Au groupe de la gauche démocratique enfin, les délégués, MM. Leydet, Delpech et Pédebidou ont également rendu compte de leur entrevue de vendredi avec M. Rouvier. On a décidé aussi de ne pas soulever d'incident à la tribune; mais, sur la proposition de M. Gérente, sénateur d'Alger, on a convenu de s'occuper désormais davantage, au sein du groupe des questions de politique extérieure; pour commencer, le groupe s'est donné rendez-vous à mardi, à l'effet de se livrer à un échange de vues sur la question marocaine.

Beaucoup de mots pour ne rien dire.

AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Moreau, directeur du personnel au ministère des Finances est, par décret, mis en disponibilité et nommé directeur du cabinet du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

M. Rouvier arrêtera aujourd'hui la composition de ses deux cabinets.

Le cabinet de la présidence du Conseil sera composé des personnes de l'entourage de M. Rouvier lorsqu'il était au ministère des Finances.

Le cabinet du ministre des Affaires étrangères sera composé de personnes appartenant à la carrière diplomatique.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

L'élection d'un député à Bonneville, en remplacement de M. Chautemps, passé au Sénat, est, comme nous l'avions fait prévoir, fixée au 16 juillet.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dimanche dernier a eu lieu à Buis (Drôme) l'élection au Conseil général en remplacement du docteur Lamarche, décédé.

M. Saint-Donat, candidat du bloc, a obtenu 836 voix, et M. Moyroud, radical, 824.

Ballottage.

AUTOUR DE LA DÉLATION

La promotion Peigné

Il résulte, dit l'*Eclair*, de renseignements malheureusement trop certains, que M. Berteaux se propose de réintégrer le triste personnage qu'il fallut bien relever de son commandement quand fut rendue publique la lettre où il se vantait auprès de Vadecard d'avoir organisé dans le 9e corps, « grâce au concours des Vénérables de la région », tout un réseau d'espionnage maçonnique. Et non content de ce défi à l'opinion, M. Berteaux aurait, en outre, résolu de nommer colonel et chef de son cabinet le lieutenant-colonel Gérard, qui fut, à Poitiers, l'âme damnée du général Peigné et du préfet délateur Joliet.

Lorsque éclata le scandale de la lettre Peigné-Vadecard, la situation devint intenable à Poitiers pour le lieutenant-colonel Gérard, du 125e. Tout le monde, dans cette ville, connaissait ses relations avec Peigné et Joliet. Des casseroles furent attachées à sa porte, à ses fenêtres. Il dut demander son déplacement. M. Berteaux s'empressa de recueillir M. Gérard : il l'installa au ministère, *en-sur-nombre*, à la section technique de l'infanterie; en même temps, il l'inscrivit au tableau d'avancement.

M. Berteaux a d'autres ambitions pour son protégé — qui est aussi celui de Peigné. M. Valabrègue, promu coup sur coup, dans des conditions illégales, général et officier de la Légion d'honneur, quitterait le cabinet du ministre pour prendre le commandement de la 3e brigade d'artillerie à Versailles. Son successeur serait le colonel Gérard.

Journaliste délateur

L'association de la presse de l'Est s'est réunie en assemblée générale ordinaire dimanche dernier, à Troyes.

A l'ordre du jour figurait la réélection des membres du Comité de cette association.

Parmi les membres sortants rééligibles se trouvaient M. Georges Corneau, directeur, et Pusl. rédacteur du *Petit Ardennais*.

Parmi les élus, signalons M. Louis Périé, rédacteur en chef de l'*Indépendant rémois*, démissionnaire, il y a quelques mois, du Comité, à cause de la présence du directeur du *Petit Ardennais*, et M. Fernand Théron, rédacteur en chef de la *Dépêche des Ardennes*, élu par 27 voix contre 3 données à M. Corneau.

Cette élection a une signification bien caractéristique, car M. Théron appartient précisément à un journal qui n'a jamais cessé de combattre la délation et les délateurs.

LA DÉMISSION DU CABINET ESPAGNOL

LE VOTE

Comme nous le faisions prévoir, la séance du Congrès d'hier a été fatale au ministère espagnol.

Après l'approbation des projets d'ordre secondaire et la prorogation du traité avec la Suisse, M. Llorens a présenté une motion impliquant un vote de confiance en faveur du Cabinet.

Répondant à M. Llorens, le ministre de l'Intérieur a dit que le Cabinet possédait la confiance de la couronne et l'appui de l'opinion; il restait à savoir s'il possédait la majorité parlementaire.

Le ministre a attaqué M. Maura qui avait promis son appui avec l'intention de le combattre sourdement.

M. Maura a pris la parole et développé ses idées sur le fonctionnement du parlementarisme. Il a expliqué la crise de décembre en disant qu'elle fut provoquée par des incidents divers. Parlant de son avènement au pouvoir, il a déclaré ne l'avoir pas recherché et n'être nullement ambitieux de la reprendre. Il a terminé en disant que le ministère Villaverde pourrait vivre seulement avec son appui.

On a procédé au scrutin sur la motion de confiance.

Celle-ci a été rejetée par 204 voix contre 45.

LES MINISTRES CHEZ LE ROI

Le roi est rentré au palais à 7 h. 1/2.

Le président du Conseil a bientôt été introduit auprès d'Alphonse XIII auquel il a remis la démission du Cabinet.

Le roi a accepté cette démission.

En sortant du palais, M. Villaverde disait que les démarches pour la formation du nouveau ministère commenceraient probablement aujourd'hui.

—o—

Le roi consulte successivement aujourd'hui mercredi le marquis de Pidal, président du Sénat; M. Romero Robledo, président de la Chambre; le général Azcarraga, MM. Maura, Montero Rios, de la Vega de l'Armijo et Moret, anciens ministres.

LE MINISTÈRE QUI TOMBE

Le ministère qui s'en va est le cinquième des ministères conservateurs qui se sont succédé au pouvoir depuis qu'Alphonse XIII a atteint sa majorité, c'est-à-dire depuis décembre 1902 : MM. Silvela, Villaverde, Maura, Azcarraga, Villaverde encore, ont été présidents du Conseil tour à tour dans ce bref laps de temps.

« ACTION LIBÉRALE POPULAIRE »

Dans la Côte-d'Or. — M. Hébert, délégué du Comité directeur, a fait à Beaune une conférence très réussie. La réunion avait surtout pour objet de préparer le Congrès départemental qui doit avoir lieu à Dijon le 25 courant.

Dans la Loire. — A Roanne et à Saint-Denis-la-Cabanne, M. le capitaine Boezerand, toujours aussi éloquent et aussi vaillant, a donné deux réunions qui ont eu toutes les deux beaucoup de succès.

Dans la Saône-et-Loire. — A Verdun-sur-Saône, M. Rollin, avocat à la Cour de Paris, et M. le lieutenant-colonel Loche, président du Comité de l'A. L. P., ont donné une conférence sur la situation politique et l'*Action libérale*. Le Comité cantonal de Verdun a été constitué après cette réunion.

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

On nous télégraphie de Quimper :

Mme la vicomtesse de Vélard, déléguée du Comité de Paris, a tenu pendant une heure sous le charme de sa parole sympathique et émouvante l'auditoire de 400 zélatrices auxquelles elle a expliqué le rôle et les devoirs des parents en présence des agissements de la Franc-Maçonnerie qui veut supprimer Dieu, la patrie et la famille.

Une ovation a été faite à la conférencière; beaucoup de femmes ont envahi l'estrade pour lui serrer la main et lui dire leur ferme résolution de mettre en pratique ses conseils.

LE « SILLON » GIRONDIN

Une belle réunion organisée par le *Sillon* girondin a eu lieu mardi soir à Bordeaux, sous la présidence du Dr Duzerges, président du *Sillon* de Bordeaux, et de l'abbé Desgranges, du *Sillon* de Limoges. Après avoir défini le but et les tendances démocratiques du *Sillon*, on fit un appel aux jeunes catholiques pour préparer par l'action sociale méthodique et progressive l'avènement de la véritable République dont le régime actuel n'est qu'une affreuse caricature.

Un Congrès de Jeunesse catholique s'est tenu dimanche au Vigan. M. l'abbé Lemire y a prononcé un discours sur le « coin de terre ».

LA SPOLIATION DES CONGRÉGATIONS

La vente du mobilier de la chapelle et de la sacristie des Ursulines expulsées, à Arras, s'est poursuivie hier ainsi que nous l'avons annoncé.

Comme la veille, les objets mis en vente ont été adjugés à des prix insignifiants, et presque uniquement à des fripiers ou revendeurs; l'acquéreur du plus grand nombre est un revendeur de Douai, M. Salomé.

La *Croix d'Arras* donne ce détail qui n'est pas sans intérêt:

Deux des acquéreurs de la première vente, dont les noms ont paru hier dans la *Croix*, ont promis à qui de droit de restituer.

Ces acquéreurs, dont nous avons eu le plaisir de recevoir la visite, ont argué de leur bonne foi, ignorant, prétendent-ils, les censures qu'ils avaient encourues.

On nous écrit de la Manche :

Aujourd'hui 20 juin, devant le tribunal civil de Valognes, l'abbaye de Montebourg a été définitivement adjugée à la Société la « Montebourgeoise » pour le prix de 71 360 francs, malgré une surenchère portée par le Conseil municipal radical socialiste de Cherbourg, qui voulait faire de cette ancienne maison religieuse une annexe de son hôpital-hospice nouvellement laïcisé.

Dans cette circonstance, les Normands se sont montrés, comme toujours, les ennemis irréconciliables des partisans du « bloc ». Ils ont lutté victorieusement pour la cause de la religion.

SÉCULARISÉS ACQUITTÉS

Les poursuites arbitraires dirigées par le Parquet de Saint-Etienne contre les instituteurs libres de Saint-Martin-en-Coailleux, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Genis-Terrenoire et La Valla, sécularisés, ont eu le sort qu'elles méritaient. Le tribunal correctionnel a acquitté purement et simplement tous les prévenus, instituteurs libres et propriétaires.

LIQUIDATEUR CONDAMNÉ

De notre correspondant d'Evreux:

Le jugement du tribunal d'Evreux condamnant la Société civile à déguerpir sur la plainte d'un liquidateur des Ursulines d'Evreux a été réformé par la Cour d'appel de Rouen. Le liquidateur a été condamné aux frais et à des dommages-intérêts.

NOUVELLES DE BEYROUTH

Nous recevons de notre correspondant de Beyrouth d'intéressants renseignements sur le voyage du patriarche maronite, qui est actuellement à Rome.

Le patriarche doit, dit-il, aller à Paris et à Vienne, après sa visite *ad limina*, et, comme on sait que la question du protectorat n'est pas étrangère au voyage, les suppositions vont leur train et les Libanais cherchent à sonder l'avenir. Je sais, d'autre part, par des gens en place et bien informés, que nos consulats d'Orient ont reçu tous ces derniers mois des recommandations pressantes de se montrer aimables vis-à-vis des religieux missionnaires.

—o—

Au sujet de la révolte arabe, notre correspondant écrit :

Le Hedjaz est en pleine révolte, mais les Bédouins marchant sur Damas sont une fumisterie. Ce qu'il y a de certain, c'est que la propagande de la « patrie arabe » fait de grands progrès; avant peu les Turcs seront débordés, d'autant plus que les troupes composées d'Arabes sont prêtes à sympathiser avec les révoltés. Il ne resterait guère que les soldats turcomans.

Le programme de l'insurrection, qui s'étend pacifiquement du moins, aussi bien en Syrie qu'en Egypte est celui-ci : « La Turquie aux Turcs avec le sultan pour chef; l'Arabie aux Arabes avec un chérif pour chef ».

ÇA & LA

Morts d'hier

Colonel Martin Demereuil, ancien commandant du 15e régiment d'artillerie, à Douai, décédé dans un train de Paris à Lille. — M. Hermann Lingg, poète bavarois, 85 ans, à Munich.

Evêques missionnaires

Le R. P. Athanase Hermel, de la Congrégation des Pères de Picpus et missionnaire à Taïti, vient d'être nommé par le Saint-Siège évêque titulaire de « Casium » et coadjuteur, avec future succession, de Mgr Verdier, vicaire apostolique de Taïti. Le R. P. Athanase Hermel appartient à une des plus honorables familles de Fécamp. Il n'a que 32 ans.

ÉCHOS DE PARTOUT

Mardi 20 juin a eu lieu l'inauguration de la ligne départementale de Saint-Brieuc à Plouha par Saint-Quay-Portrieux, qui dessert de nombreuses stations balnéaires et traverse des pays très accidentés et très pittoresques.

Sont nommés receveurs particuliers des Finances : à Pontoise, M. de Bousquet de Florian, précédemment à Cherbourg; à Cherbourg, M. Huitric, précédemment à Vire; à Vire, M. Lebeurre, précédemment à Saint-Claude; à Saint-Claude, M. Visse, précédemment à Boussac.

Du 11 au 20 juin, les Caisses d'épargne ordinaires ont reçu 5 147 077 francs et remboursé 3 919 253 francs.

Le 9 juillet, élections : au Conseil général, dans le canton de Châteauneuf-sur-Cher (Cher), au Conseil d'arrondissement, dans le canton de Dormans (Marne).

Le Congrès archéologique de France s'est ouvert hier, à Beauvais, sous la présidence de MM. Lefèvre Pontalis et Héron de Villefosse. Plusieurs discours ont été prononcés par Mgr l'évêque, le président et le délégué du ministre.

Le 32e Congrès de l'association technique de l'industrie du gaz s'est ouvert à l'Hôtel de Ville du Havre, sous la présidence de M. Vininet, président de l'association technique.

Congrès. — Le Congrès de l'association catholique pour la protection de la jeune fille, qui devait se tenir à Reims les 27 et 28 juin, a été empêché par diverses circonstances et n'aura pas lieu cette année.

DEMANDEZ DANS TOUTES LES GARES

LA CROIX quotidienne grand format
LA CROIX ILLUSTRÉE
LE PÈLERIN
LE COSMOS
LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE

C'est un des modes de propagande le moins coûteux et le plus efficace.

MIETTES

Sous une jolie composition de Ruty, la *Vie des Saints* vient nous raconter l'histoire de la bienheureuse Diane, religieuse Dominicaine, d'après le volume que lui a consacré le T. R. P. Cormier, général des Frères Prêcheurs.

Transportés à Bologne en plein XIIIe siècle, nous y constatons que même alors il n'était pas toujours facile d'entrer au couvent, et qu'on en était parfois arraché.

Ne pouvant obtenir l'autorisation d'accomplir le vœu qu'elle en avait fait, la jeune Diane propose à plusieurs de ses amies une promenade à un monastère établi sur une colline voisine de Bologne, à Ronzano.

A l'heure fixée, elle prend donc congé de ses parents et gravit les sentiers de Ronzano avec une nombreuse et brillante escorte. Puis, entrée seule dans le dortoir des Sœurs elle demanda d'une manière si éloquente, si persuasive, leur saint habit, que sans délai elles l'exaucent. Stupeur de ses compagnes! En toute hâte, un messager descend à Bologne prévenir les parents de Diane; ils partent, une foule d'amis les suivent, les femmes pénètrent dans le monastère, on cherche la jeune fille, on lui signifie l'ordre de déposer sur le champ les livrées religieuses. Elle conjure, elle pleure, elle refuse; on veut l'arracher de force à ce saint asile; elle résiste, et, dans cette lutte, les violences vont si loin que, lorsqu'enfin on triomphe d'elle, on s'aperçoit à son air pâle et abattu qu'elle a été blessée : une de ses côtes a été brisée, et c'est dans cet état qu'il faut la transporter à la maison où elle restera clouée longtemps sur un lit de douleur, digne émule de sainte Lidwine par son amour de la virginité et l'étendue de ses souffrances.

ÉCHOS RELIGIEUX

Les fêtes de Troyes

Favorisée par un temps superbe, la première journée des fêtes a été splendide.

Y prenaient part : Mgr de Pélacot, évêque de Troyes; Mgr Guillois, évêque du Puy; Mgr Dubois, évêque de Verdun; Mgr Herscher, évêque de Langres, et Mgr Rutten, évêque de Liége.

M. le curé de Saint-Urbain a fait remise officielle à Mgr de Pélacot de l'église monumentale heureusement achevée.

Mgr de Pélacot l'a bénite. Mgr Rutten y a célébré le Saint Sacrifice, au cours duquel Mgr Rozier, protonotaire apostolique, a fait un discours tout imprégné de poésie artistique.

Les paroisses de Rome

Le plan de réorganisation paroissiale de Rome s'accomplit peu à peu, avec l'aide de la Commission nommée par Léon XIII et confirmée par Pie X.

Le *Giornale di Roma* annonce l'érection par Bulles pontificales de deux paroisses nouvelles. La première est Saint-Joachim, aux Prati, desservie par les dévoués Pères Rédemptoristes : cet immense et populeux quartier nouveau n'avait que deux églises paroissiales. La seconde est la superbe église de Saint-Philippe de Néri, dite la *Chiesa Nuova*, qui devient paroissiale, et remplace une petite église voisine. La paroisse Saint-Tomaso in Parione, non loin de là, a été, en outre, supprimée.

Nos amis défunts

† Mme la comtesse douairière de Nuchèze, à Poitiers. — Mme Abel Jourdan de Mazot, née Marion, 51 ans, à Nevers.

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 25 JUIN

Un bivouac original, avec un grand dessin en couleurs de Jean Jamet représentant un bivouac japonais en Mandchourie. — Le plus aimé, par J. Gervais. — Le miel du Gobelin, conte de la Saint-Jean, de J. Romain, avec 3 illustrations de Lecoultre. — Misérable, roman de Richard Marsh, avec 3 illustrations de Fabian Coop. — Le cake-walk, par S. Peitavi, avec 3 illustrations. — Sténographie, par Jules Véran. — Variété : le dimanche en Amérique. — Conseils pratiques : Les œufs; leur valeur nutritive, leur conservation, par Mme Andrée Le Proux. — Jeux d'esprit, par Félix Jean. — La prière, tableau de Henry Ryland.

Informations du soir

LA NOTE DE M. ROUVIER

On a publié ce matin sur le sens de la note qui, à la suite du Conseil d'hier, sera remise par M. Rouvier à l'ambassadeur d'Allemagne, des renseignements inexacts.

Cette note, assez longue, constitue un exposé du point de vue français et récapitule les lignes générales de la politique française au Maroc au cours des dernières années sous la réserve, maintes fois affirmée, de l'intégrité du Maroc, de la souveraineté du sultan et du maintien de la porte ouverte. (*Temps.*)

A BERLIN

Berlin, 21 juin. — L'ambassadeur d'Allemagne à Londres, le comte Wolff-Metternich, a eu un entretien avec lord Lansdowne sur la question de la conférence internationale sur le Maroc. Cet entretien a eu un caractère satisfaisant.

D'autre part, il est inexact que l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, sir F. Lascelles, aurait également causé de cette question de la conférence. Sir Lascelles est en congé. (*Débats.*)

A LA DOUMA DE SAINT-PÉTERSBOURG

On télégraphie au *Temps* :

Saint-Pétersbourg, 21 juin. — Je viens d'assister à la séance de la douma.

M. Nikitine a retracé les détails de la visite mémorable à Péterhof. Tous les membres se sont levés pour entendre la lecture des paroles impériales. Puis M. Nikitine a fait une allocution.

« Soyons confiants, a-t-il dit, dans les promesses du Tsar. L'assemblée sera convoquée de façon normale. Il n'y aura pas de déshérités. Le Tsar veille. Le Tsar nous protégera contre les attentats à la liberté de conscience, de la presse, de la parole, des personnes et du domicile.

Nous sommes à la veille d'une grande réforme. Je suis sûr qu'elle se réalisera, comme toutes les grandes réformes de la Russie, sans cataclysme et que la Russie en sortira rénovée. »

Ce discours a été accueilli par un tonnerre d'applaudissements.

LES VICTIMES DE LA COLLISION DE LODZ

Lodz, 21 juin. — Une imposante manifestation a eu lieu à l'occasion des obsèques des cinq personnes tuées dimanche, lors de la collision avec la troupe.

Le cortège se composait de 50 000 personnes. Il y avait des drapeaux rouges. La police n'est pas intervenue.

MANIFESTATIONS ANTICLÉRICALES

De notre correspondant de Pont-Audemer :

Un groupe d'apaches a fait apposer, la nuit, des affiches rouges anonymes faisant appel aux républicains et libres penseurs de la région les conviant à venir en nombre manifester sur le passage des processions de la Fête-Dieu et former un cortège imposant pour marcher à côté des processions.

Les catholiques vernonnais se préparent à aller nombreux répondre à ces provocations anticléricales.

Un malfaiteur s'est introduit au presbytère de Sotiers en escaladant les murs. Il a fouillé les meubles de M. le curé et lui a pris [illegible] de francs.